

Vaccination Contre L'haemophilus Influenzae de Souche b

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

1 Qu'est ce que l'Haemophilus Influenzae b ?

L'Haemophilus Influenzae b (Hib) est une maladie grave causée par une bactérie. Elle frappe généralement les enfants de moins de 5 ans.

Votre enfant peut contracter la maladie en étant en contact avec des personnes adultes ou des enfants, eux-mêmes atteints de la bactérie, mais qui n'en manifestent pas les symptômes. Les microbes se transmettent d'une personne à l'autre. Si les microbes ne se propagent pas au-delà du nez ou de la gorge de l'enfant, ce dernier ne sera probablement pas malade. Mais si les microbes se propagent au niveau des poumons ou du flux sanguin, l'Haemophilus influenzae b peut entraîner de graves complications.

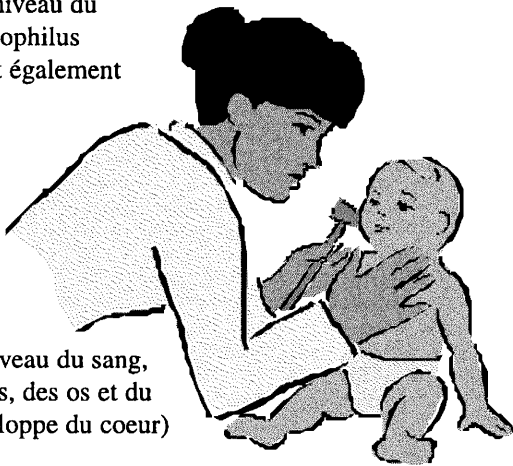
Avant l'introduction du vaccin Hib, l'Haemophilus influenzae b était la cause première aux Etats-Unis des méningites bactériennes chez les enfants de moins de 5 ans. La méningite est une infection des enveloppes du cerveau et de la moelle épinière qui peut causer la surdité et entraîner des séquelles permanentes au niveau du cerveau. L'Haemophilus influenzae b peut également entraîner :

- pneumonie
- gonflement important de la gorge, entraînant des difficultés respiratoires
- infections au niveau du sang, des articulations, des os et du péricarde (enveloppe du coeur)
- la mort

Avant l'introduction du vaccin Hib, chaque année aux Etats-Unis, environ 200 000 enfants de moins de 5 ans contractaient l'Haemophilus influenzae b et presque 1 000 personnes en mouraient.

La vaccination peut prévenir la maladie Haemophilus influenzae b.

Si la vaccination n'était plus pratiquée, de nombreux enfants contracteraient ces maladies.



2 Qui doit recevoir le vaccin contre l'Haemophilus influenzae b et quand ?

Les enfants doivent être vaccinés contre l'Haemophilus influenzae b aux âges suivants :

- ✓ 2 mois
- ✓ 4 mois
- 6 mois*
- Entre 12 et 15 mois

* Selon la marque du vaccin utilisé, il est possible que votre enfant n'ait pas besoin d'un rappel à 6 mois. Votre médecin ou infirmière vous fera savoir si ce rappel est nécessaire.

Si vous sautez un rappel ou prenez du retard, faites faire l'injection dès que possible. Il est inutile de recommencer à la première dose.

Le vaccin contre l'Haemophilus influenzae b peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

Enfants plus âgés et personnes adultes

Les enfants de plus de 5 ans n'ont généralement pas besoin du vaccin. Cependant, certains enfants de plus de 5 ans et certaines personnes adultes souffrant de problèmes médicaux particuliers doivent être vaccinés. Parmi ces problèmes on compte anémie drépanocytaire, SIDA/VIH, ablation de la rate, transplantation de la moelle épinière ou traitements anticancéreux par chimiothérapie. Demandez un supplément d'information à votre médecin ou infirmière.

3 Certaines personnes ne doivent pas recevoir le vaccin contre l'Haemophilus influenzae b, ou doivent attendre

- Les personnes victimes d'une réaction allergique presque mortelle à une dose précédente du vaccin doivent interrompre la vaccination.
- Les enfants âgés de moins de 6 semaines ne doivent pas recevoir le vaccin Hib.
- Les personnes atteintes d'une maladie sérieuse ou grave au moment de la vaccination doivent attendre d'être guéries avant de recevoir le vaccin.

Demandez conseil à votre médecin ou infirmière.

4**Quels sont les risques du vaccin contre l'Haemophilus influenzae b ?**

Comme tous les médicaments, les vaccins peuvent entraîner des réactions allergiques graves. Le vaccin contre l'Haemophilus influenzae b comporte très peu de risques.

Dans la plupart des cas, les personnes qui reçoivent le vaccin ne manifestent aucune réaction.

Problèmes bénins

- Rougeur, échauffement ou gonflement au site d'injection (jusqu'à 25% des enfants)
- Température supérieure à 101° F (38,5° C) (jusqu'à 1 enfant sur 20)



En règle générale, ce type de problème survient le jour même de la vaccination. Il peut se prolonger pendant 2 à 3 jours.

5**Que faire en cas de réaction sévère ou grave ?****Quels sont les symptômes à surveiller ?**

Tout symptôme qui sort de l'ordinaire, tel que réaction allergique sérieuse, fièvre élevée ou changement dans le comportement. Les signes d'une réaction allergique comprennent difficultés respiratoires, voix enrouée ou respiration sifflante, éruption cutanée, pâleur, faiblesse, accélération du rythme cardiaque ou étourdissement dans les minutes ou les quelques heures qui suivent l'injection.

Que faire ?

- Contactez un médecin ou emmenez immédiatement la personne chez un médecin.
- Expliquez au médecin ce qui c'est passé, la date et l'heure de la réaction et de la vaccination.
- Demandez à votre médecin, à une infirmière ou au service santé de remplir un formulaire VAERS (rapport de réaction adverse à la vaccination) ou contactez VAERS directement au 1-800-822-7967.

6**Le programme national d'indemnisation en cas de réaction adverse à un vaccin**

Pour les situations extraordinaires où un enfant ou sa famille est victime d'une réaction adverse provoquée par un vaccin, un programme fédéral a été créé afin d'apporter une aide financière aux personnes ayant subi une réaction adverse provoquée par un vaccin.

Pour obtenir des informations supplémentaires à propos du programme national d'indemnisation en cas de réaction adverse à un vaccin, téléphonez au 1-800-338-2382 ou consultez le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.hrsa.gov/osp/vicp/>

7**Pour en savoir davantage**

- Demandez à votre médecin ou infirmière de vous remettre un dépliant sur le vaccin ou de vous suggérer d'autres sources d'informations.
- Contactez le programme d'immunisation du département pour la santé publique de votre communauté ou de votre état.
- Contactez les centres CDC pour le contrôle et la prévention des maladies :
 - Call 1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)
 - Consultez le site Internet du programme national d'immunisation à l'adresse suivante : <http://www.cdc.gov/nip>



U.S. DEPARTMENT OF HEALTH & HUMAN SERVICES
Centers for Disease Control and Prevention
National Immunization Program

Vaccine Information Statement
Hib (12/16/98) - French 42 U.S.C. § 300aa-26

Translation provided by the Minnesota Department of Health